



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

reboisement

Question écrite n° 68741

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'état du reboisement des forêts françaises dix ans après la tempête du 26 décembre 1999. Le parc du château de Versailles en Île-de-France a aujourd'hui 58 000 arbres replantés, il souhaite connaître l'avancée des programmes du ministère à ce sujet pour les autres forêts du territoire.

Texte de la réponse

À la suite des tempêtes de décembre 1999, qui ont généré 140 millions de mètres cubes de bois chablis (92 millions de mètres cubes en forêt privée, 48 millions de mètres cubes en forêt publique), un plan national pour la forêt, annoncé le 12 janvier 2000, a été mis en place, portant sur une durée de dix ans et comportant notamment un soutien au nettoyage et à la reconstitution des parcelles forestières endommagées ou détruites : 915 millions d'euros étaient prévus, sur dix ans, pour ces opérations. Les régions les plus touchées par les chablis étaient la Lorraine (29,5 millions de mètres cubes), l'Aquitaine (28 millions de mètres cubes), le Limousin (16,2 millions de mètres cubes), la Champagne-Ardenne (14 millions de mètres cubes) et le Poitou-Charentes (12 millions de mètres cubes). En termes de surfaces, 11 % de la surface forestière française a été touchée, soit environ 1,7 million d'hectares. Près d'un million d'hectares ont été touchés à 10 % et plus, et 475 000 hectares environ (dont 55 000 hectares en forêt domaniale) ont été détruits à 50 % et plus. Le tableau suivant détaille les surfaces touchées par région :

RÉGION	SURFACES sinistrées dont les dégâts sont supérieurs ou égaux à 50 % (IFN - hectares)	POURCENTAGE du total des surfaces sinistrées à plus de 50 % (hectares)
Alsace	9 943	2,1
Aquitaine	172 354	36,4
Auvergne	14 204	3,0
Bourgogne	12 311	2,6
Bretagne	0	0
Centre	1 894	0,4
Champagne-Ardenne	42 615	9,0

Corse	0	0
Franche-Comté	8 996	1,9
Ile-de-France	6 629	1,4
Languedoc-Roussillon	2 841	0,6
Limousin	58 240	12,3
Lorraine	79 074	16,7
Midi-Pyrénées	0	0
Nord - Pas-de-Calais	0	0
Basse-Normandie	5 208	1,1
Haute-Normandie	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	0
Pays de la Loire	0	0
Picardie	0	0
Poitou-Charentes	33 145	7,0
Rhône-Alpes	26 042	5,5
TOTAL	473 496	100

Le plan chablis ne précisait pas d'objectifs précis en termes de surfaces à nettoyer et à reconstituer. En effet, une politique d'intervention minimale sur une partie des parcelles sinistrées, en particulier dans les forêts publiques, dans le but de favoriser la régénération naturelle en lieu et place des plantations, ne permettait pas d'évaluer les surfaces à traiter les premières années suivant la tempête. Un bilan précis des surfaces nettoyées et reconstituées sera établi par le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux auquel le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a confié une mission d'évaluation du plan chablis 2000-2009. Le rapport de cette mission est prévu pour l'été 2010. Il convient de préciser que, pour l'ensemble des forêts, une partie des surfaces nettoyées n'a pas fait l'objet de travaux de reboisement de la part des propriétaires lorsque ceux-ci ont opté pour une régénération naturelle suivie ultérieurement de travaux d'entretien. Au 30 juin 2009, les opérations de nettoyage et de reconstitution aidées par l'État, étaient quasiment achevées. Elles ont concerné, hors forêts domaniales, les surfaces suivantes :

RÉGION	SURFACE nettoyée (hectares)	SURFACE reconstitué (hectares)
Alsace	10 169	5 753
Aquitaine	152 173	114 849
Auvergne	2 947	3 060

Bourgogne	4 235	4 176
Bretagne	91	246
Centre	1 504	1 403
Champagne-Ardenne	24 793	21 689
Corse	0	0
Franche-Comté	6 568	3 292
Ile-de-France	3 066	5 434
Languedoc-Roussillon	583	290
Limousin	16 399	19 906
Lorraine	66 385	46 891
Midi-Pyrénées	42	237
Nord - Pas-de-Calais	12	17
Basse-Normandie	3 027	3 519
Haute-Normandie	3 077	3 995
Pays de la Loire	20	265
Picardie	12 070	1 474
Poitou-Charentes	26 601	28 405
Provence-Alpes-Côte d'Azur	143	1 012
Rhône-Alpes	7 419	7 085
TOTAL	341 324	272 998

Ces données incluent les forêts communales, gérées par l'Office national des forêts, dans lesquelles 81 178 hectares ont été nettoyés et 37 363 hectares reconstitués. Les surfaces nettoyées en forêts domaniales s'élèvent à 40 000 hectares environ, principalement en Lorraine (18 000 ha) et en Île-de-France (5 000 ha), les surfaces reconstituées s'élevant à environ 30 000 hectares (dont 10 000 hectares pour la Lorraine et 4 000 hectares pour l'Île-de-France).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68741

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 449

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2347